

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du premier site 4G multi-opérateurs du dispositif de couverture ciblée dans les Côtes d'Armor à Lanloup

*Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements
d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires.*

Le 20 décembre 2019, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré, en présence de **Éric BOTHOREL**, Député des Côtes d'Armor ; **Dominique LAURENT**, Sous-préfète de Guingamp ; **Eugène CARO**, Conseiller départemental du canton de Pleslin-Trigavou ; **Yannick LE BARS**, Maire de Lanloup, les parlementaires et les élus locaux, **le premier site 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile issu du dispositif de "couverture ciblée" dans les Côtes d'Armor à Lanloup.**

Ce pylône de téléphonie mobile, mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs (Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR) dessert la commune de Lanloup avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de Mb/s.

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire de l'ensemble des partenaires dans la réalisation de ce projet. Ce pylône est issu du dispositif de « couverture ciblée », qui est un des grands axes de l'accord **New Deal Mobile, conclu en janvier 2018 entre les opérateurs et les pouvoirs publics. Le dispositif de couverture ciblée permet aux collectivités d'identifier elles-mêmes les zones à couvrir par les pylônes. Les opérateurs s'engagent à construire et à financer ces sites entièrement à leur charge.**

Cette première inauguration dans les Côtes d'Armor est donc une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile par les opérateurs télécoms sur le territoire.

Point sur l'avancée des déploiements :

Le New Deal Mobile prévoit tout d'abord la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs".

Au niveau national au 30 juin 2019 :

- > Plus de 67 000 sites mobiles étaient déjà passés en 4G sur les 81 000 sites mobiles tous opérateurs confondus en service ;
- > Plus de 11 800 sites sont passés en 4G depuis la mise en œuvre du New Deal Mobile.

Par ailleurs, cet accord comprend la construction de **5 000 nouveaux sites par opérateur financés à 100% par les opérateurs** afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de "couverture ciblée". Près de 1200 sites ont été identifiés au niveau national, entre juillet 2018 et juillet 2019.

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site internet :

- > Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : bit.ly/NDMchiffres300619
- > Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : bit.ly/NDMPlaquette2019

Point sur la couverture mobile en région Bretagne et dans les Côtes d'Armor

> En région Bretagne

La région Bretagne comptait **3 593** sites tous opérateurs confondus au 30 juin 2019. Parmi ces sites, **3 242** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 juin 2019, **846 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Départements Bretagne	Sites mis en service 4G entre le T1 2018 et le T2 2019
Côtes d'Armor	190
Finistère	223
Ille-et-Vilaine	241
Morbihan	192
TOTAL	846

Au 30 juin 2019, **351 sites devaient migrer vers la 4G**. Sur ces 351 sites, 132 se trouvaient sur des pylônes mutualisés à quatre opérateurs et représentaient la majeure partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à 33 pylônes multi-opérateurs (couvrant **39 communes**). En outre, 7 pylônes multi-opérateurs (concernant **7 communes**) des anciens programmes gouvernementaux devront être construits. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité concernée.

Départements Bretagne	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de communes concernées
Côtes d'Armor	14	17
Finistère	5	5
Ille-et-Vilaine	6	7
Morbihan	8	10
TOTAL	33	39

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **33 pylônes** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et début 2021.

Départements Bretagne	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018 et 2019)
Côtes d'Armor	7
Finistère	14
Ille-et-Vilaine	3
Morbihan	9
TOTAL	33

> Dans le département des Côtes d'Armor

Les Côtes d'Armor comptaient **736 sites** tous opérateurs confondus au 30 juin 2019. Parmi ces sites, **620 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 juin 2019, **190 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 30 juin 2019, **116 sites** devaient encore migrer vers la 4G. Sur ces 116 sites, **56 sites multi-opérateurs se trouvant sur 14 pylônes mutualisés et couvrant 17 communes** devront passer en 4G d'ici fin 2022. Pour les **60 sites restants**, ils devront quant à eux migrer vers la 4G au plus tard fin 2020.

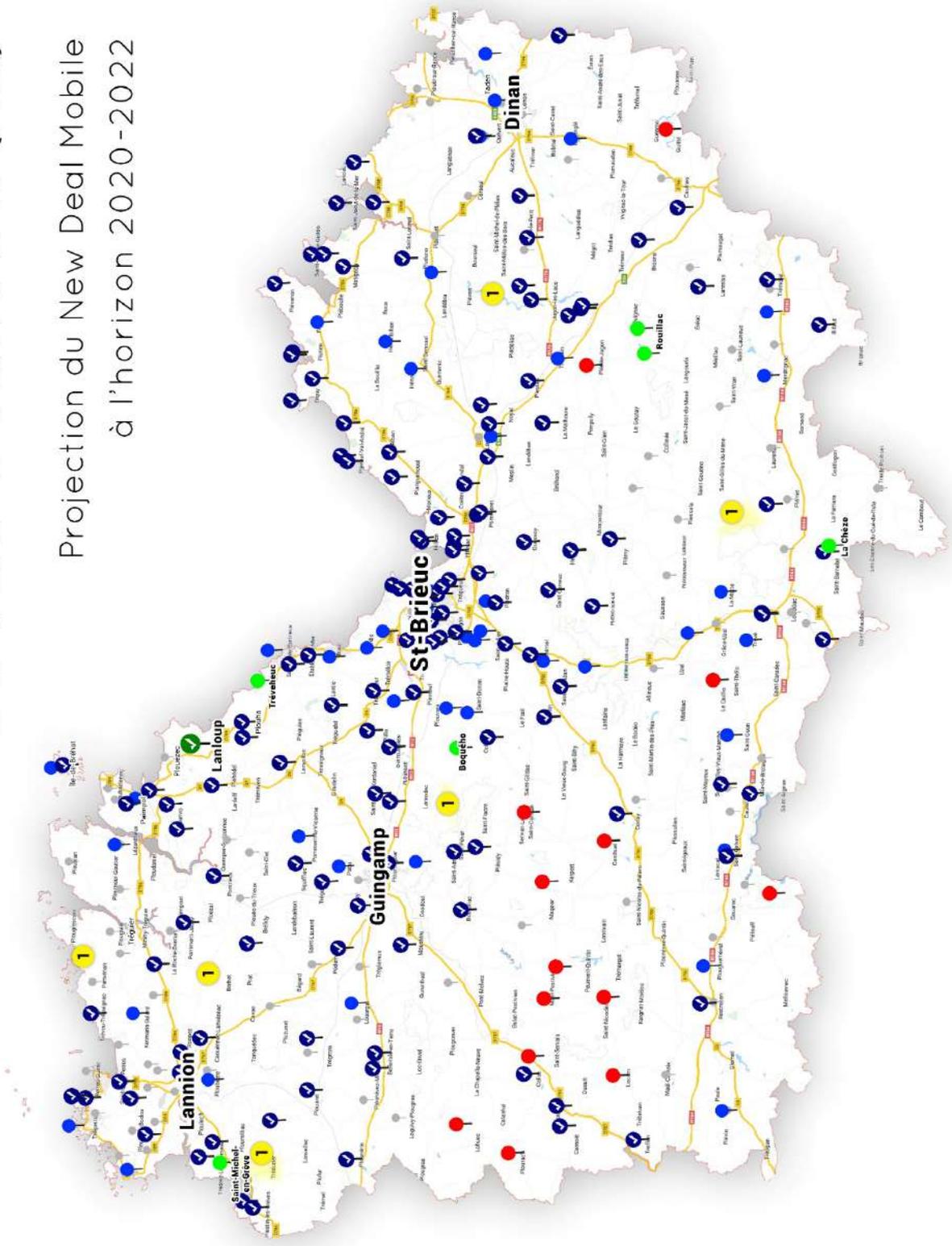
Dans les Côtes d'Armor, outre le site de Lanloup d'ores-et-déjà activé, ce sont également **6 sites 4G** qui, entre fin 2019 et fin 2021, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018 et arrêté complémentaire de 115 sites de 2019).

> Liste des 7 sites du dispositif de couverture ciblée issu des arrêtés de 2018 et 2019 dans les Côtes d'Armor

Communes Côtes d'Armor	Nombre de sites
Saint-Michel-en-Grève	1
Boquého	1
La Chèze	1
Tréveheuc	1
Lanloup	1
Rouillac	2
TOTAL	7

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR (22)

Projection du New Deal Mobile
à l'horizon 2020-2022



Sites 4G mutualisés du dispositif de "couverture ciblée"



1 site activé



6 sites multi-opérateurs construits à l'horizon 2021



6 sites potentiels sur les 6 zones à prioriser de l'Atlas

Pylônes multi-opérateurs



14 pylônes qui passeront en 4G au plus tard fin 2022

Sites en propre d'opérateurs



190 sites équipés en 4G depuis le 1^{er} trimestre 2018



60 sites qui passeront en 4G au plus tard fin 2020

sites passés en 4G avant la mise en œuvre du New Deal Mobile

Source : données sur la couverture mobile en ligne sur le site de l'ARCEP :

www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html#4GPourTous

Seules les données publiées par l'ARCEP font foi.

Carte élaborée le 04/12/2019

N

Données au 30/06/2019

5 km

En savoir plus

En 2018, La France compte **47,7 millions de clients actifs sur les réseaux 4G (+6,1 millions)**, ces derniers ayant consommé, en moyenne, **8 Go de données par mois**.

Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le New Deal Mobile nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi près de **9.8 milliards d'euros en 2018** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures. Le montant des investissements a augmenté de 40% en 4 ans.

En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou New Deal Mobile, c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier dernier un accord historique ou New Deal Mobile avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- > En quoi consiste cet accord ?
- > Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

Un accord visant à :



Généraliser la 4G
sur le réseau existant



**Une accélération
supérieure
à 5 ans**
par rapport aux obligations
existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G
de chaque opérateur et des sites du programme
zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.



**Une accélération
qui concerne
les axes de transport**

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Adopter un nouveau « thermomètre »
pour la couverture mobile :
la « bonne couverture* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser
la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « **dispositif de couverture ciblée** »
destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur
définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà**, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de
couverture
ciblée, les
opérateurs
devront densifier
leur réseau
mobile pour
amener une
« bonne
couverture »
à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseau-mobile.fr



Améliorer
la couverture
à l'intérieur
des bâtiments

Il s'agira notamment de
développer la voix sur Wi-Fi
(ou VoWiFi), à savoir utiliser
le réseau Wi-Fi pour bénéficier
des services mobiles.
Retrouvez le guide pratique
« Comment améliorer
la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



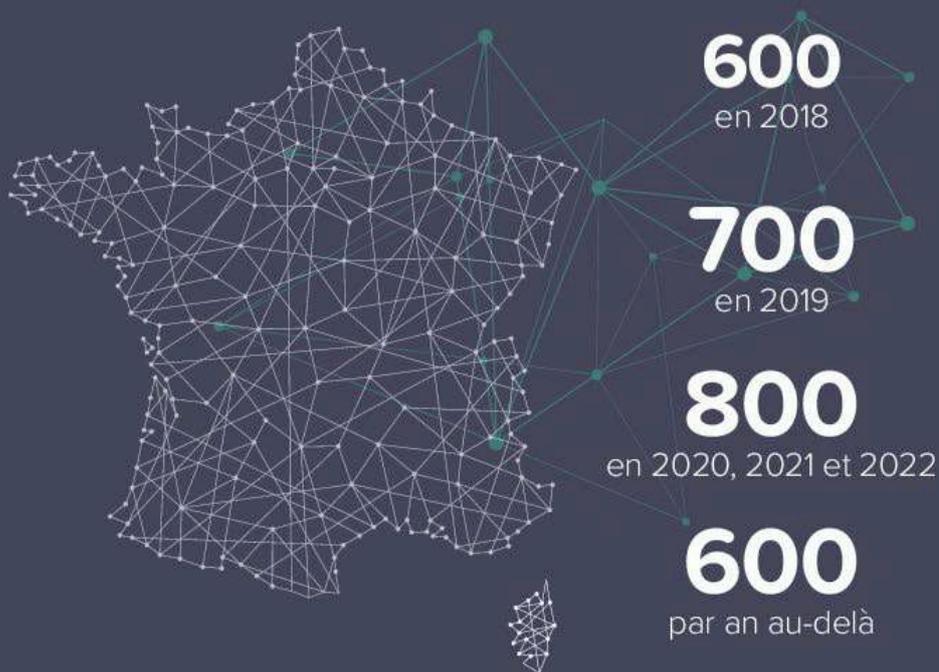
Développer
des offres
4G fixes

dans les zones identifiées
par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée, l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur www.ffttelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs et France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAaccord

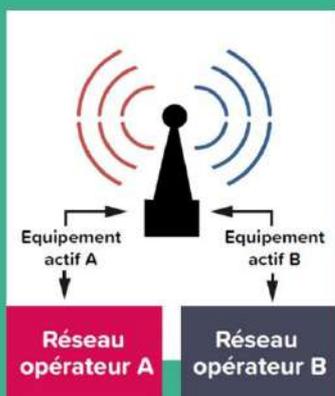
Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

PASSIVES



Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

ACTIVES

MUTUALISATION DES RÉSEAUX



Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

ITINÉRANCE



Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS



Contact presse : Fédération Française des Télécoms / sbrun@fftelecoms.org / 06 47 47 15 76